



N°18
19/06/2018



Animateur filières

Khalid KOUBAÏTI
FREDON Poitou-Charentes
khalid.koubaiti@fredonpc.fr

Animateurs délégués

Céréales à paille et Maïs
Thibaud DESCHAMPS / **ARVALIS**
t.deschamps@arvalis.fr

Oléagineux
Elodie TOURTON / **Terres Inovia**
e.tourton@terresinovia.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre Régionale
Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Supervision site de Poitiers

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle-Aquitaine
Grandes cultures N°18
du 19/06/2018 »*



Edition Poitou-Charentes

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2018

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Ce qu'il faut retenir

Maïs

- **Stade** : 11 feuilles (19).
- **Ravageurs de début de cycle** : présence faible.
- **Sésamies** : vol en cours.
- **Pyrales** : pic de vol à venir.

Tournesol

- **Stade** : de B11-12 à E4 (19-57).
- **Puceron vert** : discret.
- **Phomopsis** : à surveiller.
- **Mildiou** : quelques attaques (information réglementaire).

Pois de printemps

- **Stade** : limite d'avortement à fin du stade limite d'avortement.
- **Pucerons** : à surveiller ainsi que les auxiliaires.
- **Tordeuse** : fin de la période de risque.
- **Bruches** : encore en période de risque.
- **Ascochyte et Botrytis** : à surveiller en cas d'orages et d'averses.
- **Oïdium** : présence significative.

Céréales :

- **Etat sanitaire des épis** : [à signaler](#)

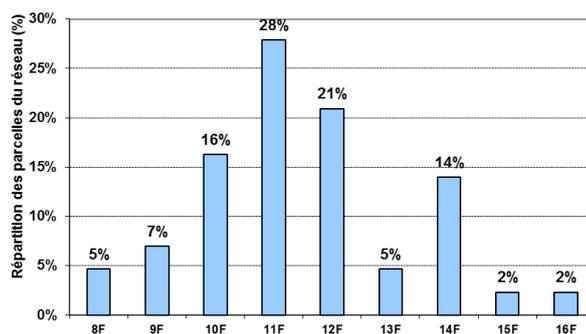
Nota : le stade BBCH est entre parenthèses.

Nombre de parcelles	Pois	Tournesol	Maïs
Créées	16	16	50
Observées	6	11	48

• Stade phénologique et état de la culture

Les parcelles se trouvent au stade 11 feuilles (19) principalement, allant de 8 feuilles à 16 feuilles pour les parcelles les plus avancées (18 à 19). L'élévation des températures annoncée va permettre une croissance rapide des maïs.

Les stades du maïs en Poitou-Charentes



• Pucerons

Les populations sont en progression par rapport à la semaine dernière.

- *Sitobion avenae* : observé dans 6 parcelles sans atteindre le seuil indicatif de risque ;
- *Metopolophium dirhodum* : observé dans 3 parcelles sans atteindre le seuil indicatif de risque.

Les auxiliaires notamment les coccinelles sont également présents dans de nombreuses situations.

Périodes et Seuils indicatifs de risque :

Plusieurs espèces peuvent se succéder sur le maïs. Ci-dessous, une description succincte des espèces les plus communes et leurs seuils indicatifs du risque.

Ces 3 principaux pucerons sont à surveiller en prenant en compte également la présence des auxiliaires.

Espèces	Description	Périodes et seuils indicatifs de risque
 <p><i>Methopolophium</i></p>	<p>Taille environ 2 mm Couleur vert amande pâle. Les cornicules et les pattes ne sont pas colorées. Ligne d'un vert plus foncé sur le dos.</p>	<p>Avant 3-4 f. du maïs: 5 pucerons/p. Entre 4 et 6 f. du maïs: 10 pucerons/p. Entre 6 et 8 f. du maïs : 20 à 50 pucerons/p. Après 8-10 f. du maïs : 100 pucerons/p. Observez à la face inférieure des feuilles</p>
 <p><i>Sitobion avenae</i></p>	<p>Taille environ 2 mm Couleur variable, souvent d'un vert plutôt foncé, parfois brun ou rose jaunâtre. On le distingue de <i>M.dirhodum</i> essentiellement par la couleur des cornicules qui sont noires</p>	<p>Entre 3 et 10 feuilles du maïs. 500 pucerons (avec de nombreux ailés) par plante ou production de miellat sur les feuilles à proximité de l'épi.</p>
 <p><i>Rhopalosiphum padi</i></p>	<p>Taille inférieure à 2 mm Forme globuleuse de couleur vert très foncé, presque noir. Zone rougeâtre foncée caractéristique à l'arrière de l'abdomen.</p>	<p>Arrivée possible dès 5-6 feuilles. Quand quelques panicules sont touchées par les premiers pucerons, observez tous les jours les parcelles et si les populations se développent avec peu de mortalité, traitez (surtout si les auxiliaires sont peu nombreux).</p>

Évaluation du risque

Le **risque est globalement faible pour les maïs ayant dépassé le stade de 10 feuilles (19)**. Le climat actuel redevient favorable aux pucerons sans pour autant devoir s'inquiéter ; les observations montrent que la pression reste très faible pour l'instant avec la présence des auxiliaires dans la majorité des situations. À surveiller notamment les maïs tardifs.

• Ver gris

Attaque non observée cette semaine.

Période de risque : levée à 8-10 feuilles (18- 19).

Évaluation du risque

Risque faible mais les maïs arrivent en fin de période de risque.

• Cicadelles vertes

Des attaques de cicadelle sont observées dans 16 parcelles contre 4 la semaine passée. Seuls les étages foliaires les plus bas sont concernés pour l'instant.



Évaluation du risque

Les attaques de cicadelles sont arrivées plus tardivement que l'an passé compte tenu du climat pluvieux. Pour l'instant, les attaques observées devraient être sans conséquence pour le rendement. La nuisibilité devient significative lorsque la feuille de l'épi commence à porter des traces blanches.

• Ravageurs divers

- Acariens : non signalés ;
- Héliothis : 41 adultes capturés dans 3 pièges, taux le plus important depuis le début de campagne ;
- Oscinies : observées dans 1 parcelle avec des dégâts de faible intensité ;
- Scutigérelles : non signalés ;
- Taupins : quelques attaques observées dans 1 parcelle ;
- Tipules : non signalés ;

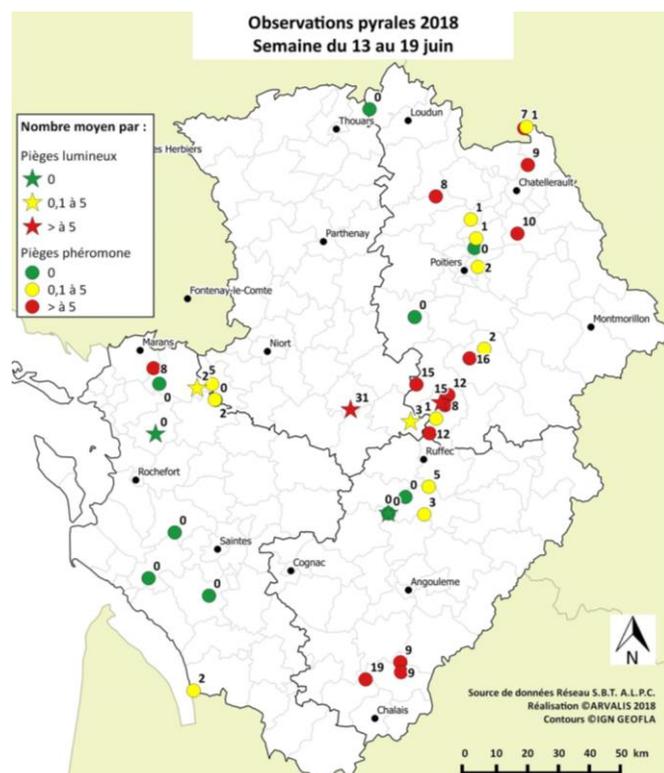
• Pyrale

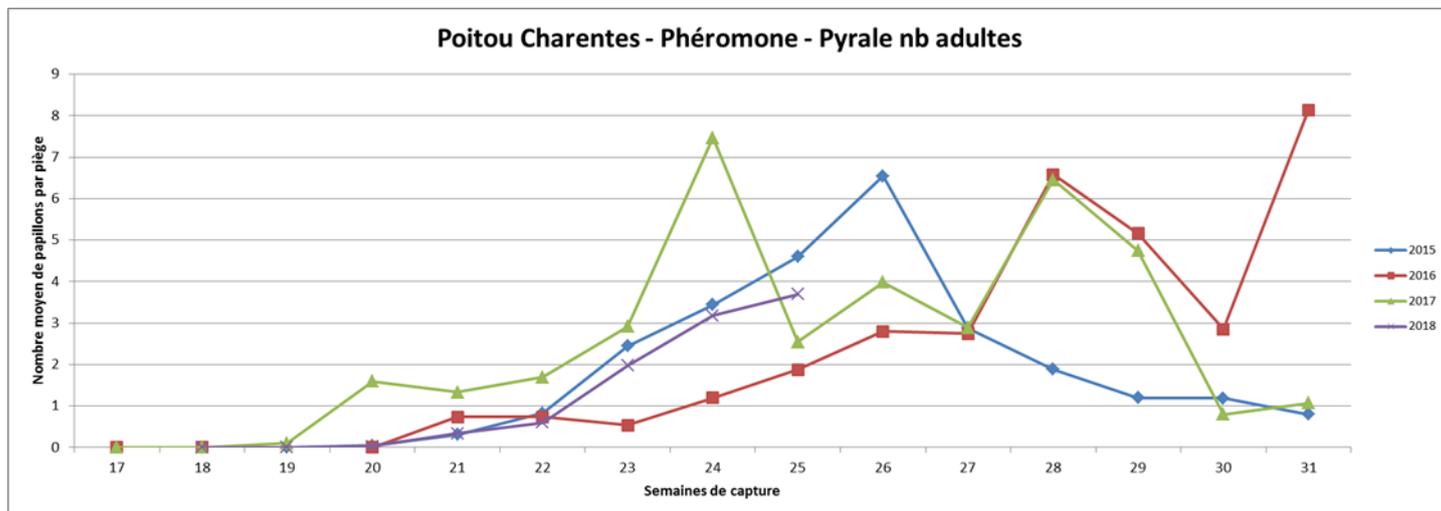
Le réseau de piégeage présente deux types de pièges (voir répartition sur la carte) :

- Pièges à phéromone : 167 captures sur les 38 pièges observés (125 captures semaine passée). 11 pièges ne présentent aucune capture contre 14 la semaine dernière.
- Pièges lumineux : 51 captures sur les 6 pièges relevés (49 captures semaine passée). 2 pièges ne présentent aucune capture.

Le vol poursuit sa progression. Le pic de vol pourrait être en cours ou atteint prochainement dans les secteurs les plus précoces. Comme l'an dernier, le vol semble peu marqué en Charente-Maritime.

Le maintien du suivi des pièges est indispensable pour vous apporter les explications nécessaires à la qualité de votre récolte même en cas de protection.





Seuil indicatif du risque : il est basé sur l'appréciation des zones à risque établies après dissection des tiges de maïs de l'année n-1, en tenant compte de l'importance du vol en cours. Il peut être également calculé sur le taux de plantes porteuses d'ooplaques (nuisibilité si > 10%).

Évaluation du risque

Le vol continue sa progression. L'élévation des températures annoncée devrait être favorable à l'émergence massive. Le pic de vol pourrait donc être atteint prochainement. A confirmer avec les prochaines observations.

Le **risque pyrale est considéré globalement modéré mais il doit être évalué par secteur en fonction de l'historique et des observations de l'année.**

Dans les situations à risque où le vol de la pyrale a été constaté depuis 3 semaines et où la sésamie est aussi présente, privilégier une gestion commune de ces 2 foreurs.

Méthode de lutte alternative contre la pyrale par les Trichogrammes

Pour une gestion de la pyrale avec trichogramme, la pose des auxiliaires a dû être réalisée car l'émergence des adultes de trichogramme doit coïncider et couvrir la période de ponte.

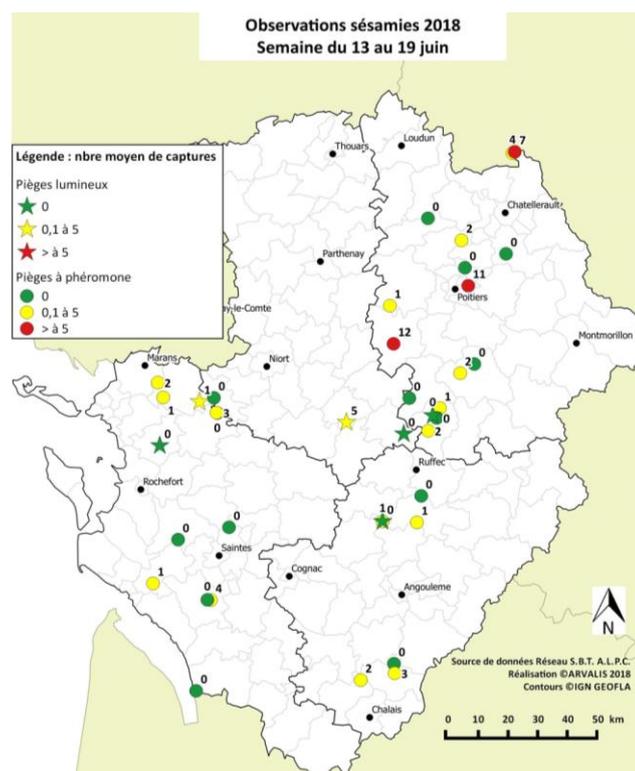
• Sésamie

Le réseau de piégeage est constitué de deux types de pièges, voir répartition sur la carte :

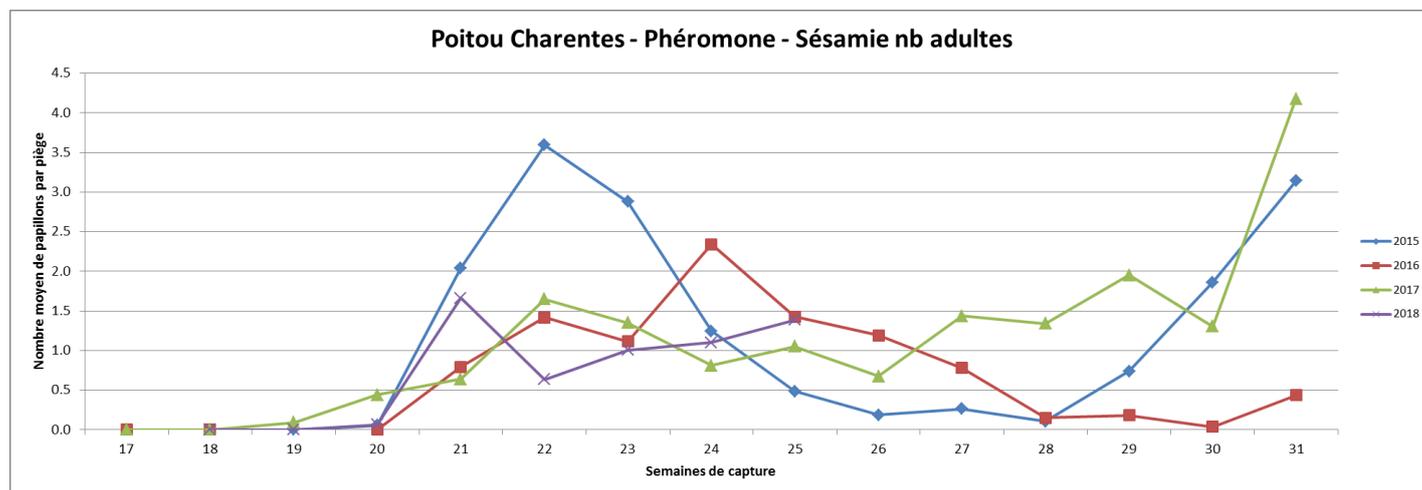
- Pièges à phéromone : 60 captures sur les 36 pièges observés (36 captures semaine dernière). 16 pièges ne présentent aucune capture (21 semaine dernière).
- Pièges lumineux : 6 captures sur les 6 pièges relevés (15 captures semaine passée).

Le nombre de sésamies piégées a augmenté à l'échelle de Poitou-Charentes. Ce nombre a réellement progressé en Charente et en Deux-Sèvres. Il reste stable sur la Vienne et la Charente-Maritime.

Au regard des autres années et des observations, l'émergence de la majorité des adultes a dû se dérouler semaine dernière.



Le graphique indique le nombre moyen de sésamies par piège à l'échelle de Poitou-Charentes.



Seuil indicatif du risque : il est basé sur l'appréciation des zones à risque établies après dissection des tiges de maïs de l'année n-1, en tenant compte de l'importance du vol en cours. Il peut être également basé sur l'observation des pieds de pontes.

Évaluation du risque

Le **risque est globalement faible à modéré** car plus de la moitié du vol est réalisée semaine 24 à semaine 25 selon les sites.

Le vol semble très hétérogène cette année, avec bon nombre de pièges sans capture. Cela fait suite à une mortalité hivernale importante et aux précipitations abondantes qui ont pu perturber les vols.

La gestion du risque sésamie dans la majorité des secteurs de Poitou-Charentes doit prendre en compte également le risque pyrale.

Tournesol

Etat de la culture

Les stades pour les 11 parcelles observées s'étalent de B11-12 (19) à E4 (57).

Les conditions climatiques depuis 3 semaines (pluies orageuses et chaleur) ont été profitables pour un fort développement des tournesols.

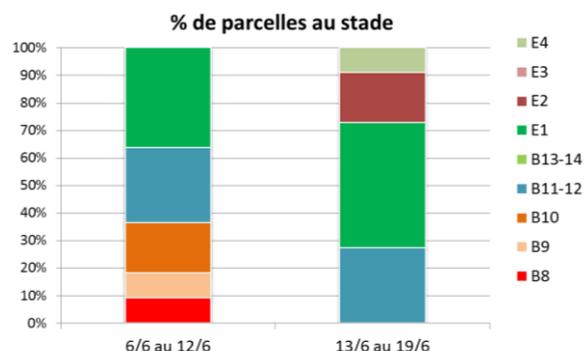
Pucerons (puceron vert du prunier)

Aucune parcelle observée n'est infestée et les symptômes de crispation restent non flagrants. L'action des auxiliaires conjuguée aux conditions climatiques plutôt défavorables des semaines précédentes ont fortement atténué le développement du ravageur.

Les auxiliaires sont présents dans la majorité des parcelles.

Période de risque : de la levée à la formation du bouton floral.

Seuil indicatif de risque : 10% des plantes atteintes avec crispation du feuillage.



Évaluation du risque – puceron vert :

Le **risque est faible** car les tournesols arrivent en fin de période sensible et les populations de pucerons sont à présent très discrètes.

• Mildiou

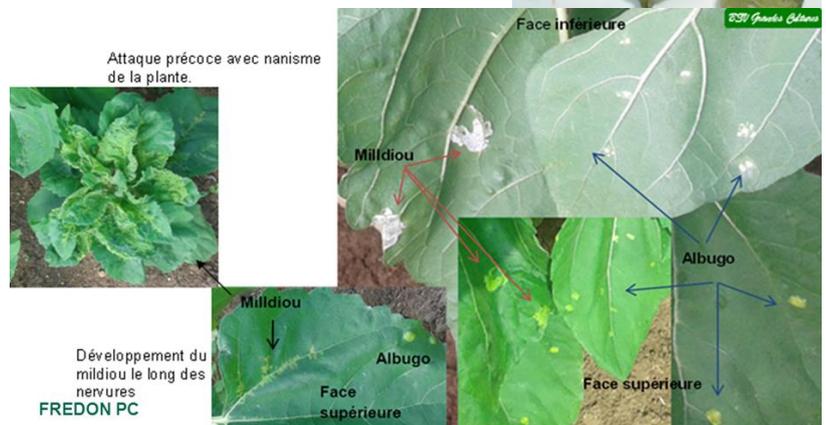
Ce champignon a été observé la semaine dernière dans une parcelle à 4 - 6 feuilles (14-16) en Deux-Sèvres et cette semaine en Charente-Maritime également dans quelques parcelles tardives. Cette maladie est susceptible d'apparaître dans d'autres parcelles semées tardivement notamment celles dont le semis a été précédé ou suivi par une période pluvieuse. Les plantes contaminées peuvent présenter une mosaïque chlorotique le long des nervures, un feutrage blanc sur la face inférieure des feuilles et un raccourcissement des entre-nœuds.

Une attaque de mildiou à un stade très précoce des plantes peut entraîner la disparition de ces dernières.

Il convient de ne pas confondre ces symptômes avec ceux de la rouille blanche (Albugo).

Afin de suivre l'évolution des races de mildiou vis-à-vis des résistances éventuelles aux traitements de semences et/ou l'apparition de nouvelles races, merci de **signaler les parcelles de tournesol ayant au moins 5% de plantes attaquées ou avec un foyer d'attaques important au tél. 05 49 62 09 64 ou à l'adresse BSV-**

GC@fredonpc.fr (Cf. voir [la note nationale d'information](#) et voir également les précisions sur la réglementation en page 13).



Évaluation du risque

Les conditions climatiques encadrant la période des semis généralement défavorables au développement de ce champignon et l'utilisation de variétés tolérantes rendent **le risque lié à ce parasite généralement faible**. Cependant, une surveillance de l'évolution des races de ce champignon est nécessaire pour en améliorer la gestion.

• Phomopsis

Les attaques de champignon sont susceptibles d'apparaître sur les feuilles dans certains secteurs. En effet, les conditions climatiques, notamment celles du mois de mai, ont été favorables pour accélérer la maturation des périthèces et la sporulation. Les périodes orageuses maintenant une hygrométrie forte et prolongée sont favorables au développement des contaminations. Les premiers symptômes apparaissent au début sur les feuilles (nécrose marron en forme de patte d'oie) pouvant évoluer par la suite vers la tige.

Période de risque : de la levée à la floraison.

Seuil indicatif de risque : des attaques précoces sont responsables de disparition des plantules. Les attaques les plus fréquentes sur plantes développées perturbent le remplissage des graines et fragilisent la tige. Il n'existe pas pour le phomopsis du tournesol de seuil indicatif de risque étant donné que la protection est seulement préventive. Le choix de variétés R (résistant) ou TPS (très peu sensible) est un élément à prendre en compte dans la lutte contre le phomopsis.



Évaluation du risque : La nuisibilité de cette maladie est liée à la précocité et à la sévérité de l'attaque, conjuguée à la sensibilité variétale. Seules les variétés sensibles (S) ou peu sensibles (PS), ayant atteint le « stade limite passage tracteur », sont concernées notamment dans les sols profonds (nord - Vienne et sud Charente).



Pois de printemps

• Stade phénologique et état de la culture

Les parcelles pois de printemps observées sont entre les stades limite d'avortement « SLA » et fin du stade limite d'avortement « FSLA ».

• Puceron vert du pois (*Acyrtosiphon pisum*)

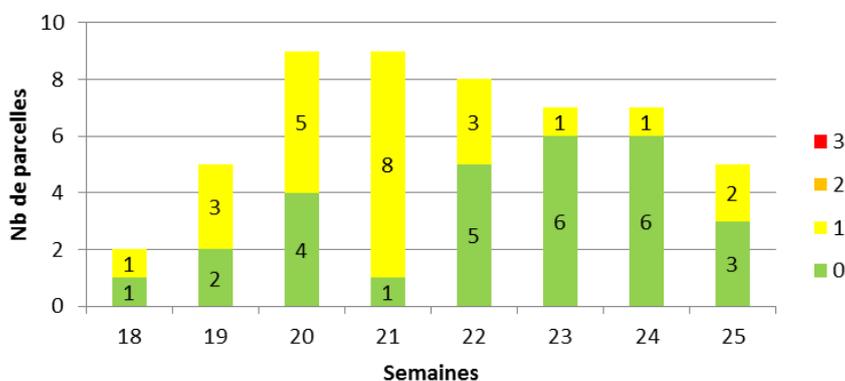
La présence de pucerons verts est signalée sur 2 parcelles de pois de printemps, à la note de 1 (1 à 10 pucerons par plante). La présence d'auxiliaires (coccinelles adultes et larves) ainsi que de momies de pucerons est également signalée.

Période de risque : s'étend du stade 10 feuilles – début floraison à 2 -3 semaines après la fin floraison.

Seuil indicatif de risque : est atteint lorsqu'on dénombre une dizaine de pucerons par plante (moyenne sur un comptage de 10 fois 4 plantes par parcelle).

En présence d'auxiliaires, renouveler le comptage afin de définir si ces auxiliaires peuvent maîtriser la population de pucerons.

Suivi pucerons pois de printemps



Évaluation du risque

Le risque reste **considéré comme faible** : les pois de printemps commencent à sortir de la période de risque (stade FSLA). Une vigilance doit être maintenue sur les parcelles n'ayant pas atteint ce stade, en particulier avec le retour d'un temps chaud et sec.



Les auxiliaires doivent également être identifiés et suivis afin de permettre une analyse plus précise du risque pucerons.

• Tordeuses du Pois (*Cydia Nigricana*)

Des papillons ont été capturés sur 4 parcelles de pois de printemps. Jusqu'à 300 papillons ont été piégés cette semaine. Au maximum, 755 papillons ont été capturés depuis début floraison.

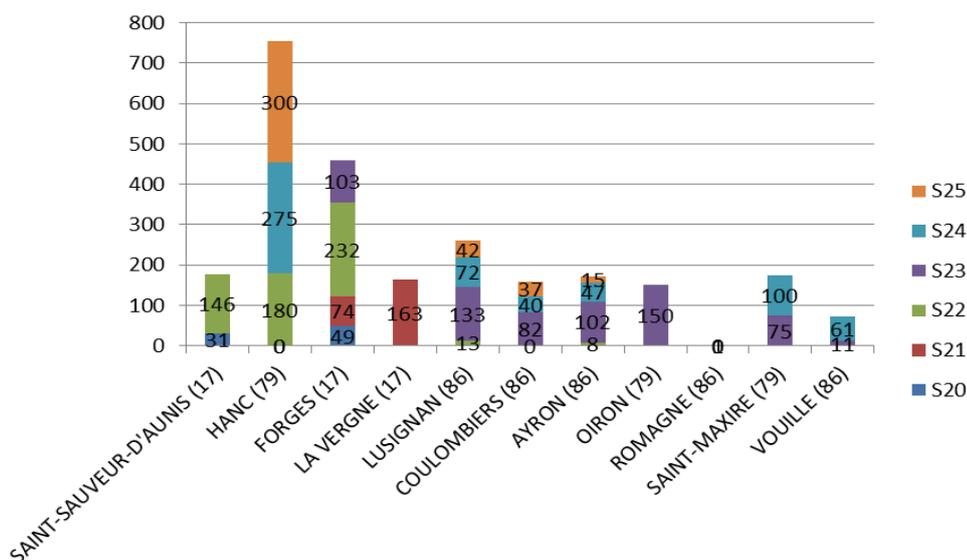
Période de risque : s'étend de début floraison à fin floraison (60 - 67).

Seuil indicatif de risque :

Pour l'alimentation humaine ou pour un débouché semence, le seuil indicatif de risque est atteint lorsque l'on dénombre plus de **100 captures cumulées depuis le début de floraison**.

Pour l'alimentation animale, des seuils plus élevés sont tolérés, l'incidence sur le rendement étant faible. Le seuil indicatif de risque est atteint lorsque l'on dénombre plus de **400 captures cumulées depuis le début de floraison**.

Suivi piégeage tordeuses pois de printemps



Évaluation du risque

Le **risque est considéré comme faible** : les pois sortent de la période de risque (stade fin floraison). Une vigilance doit être maintenue sur les parcelles n'ayant pas atteint ce stade.

• **Bruche du pois (*Bruchus pisorum*)**

Les parcelles de pois atteignent le stade jeunes gousses 2 cm, stade de sensibilité à la bruche.

Période de risque : s'étend du stade jeune gousse 2 cm (JG2) à fin du stade limite d'avortement.

La vigilance doit être renforcée dès que les températures maximales atteignent 20°C deux jours consécutifs pendant cette période.

Évaluation du risque

Le **risque est considéré comme faible à moyen** : les pois de printemps commencent à sortir de la période de risque (stade FSLA). Une vigilance doit être maintenue sur les parcelles n'ayant pas atteint ce stade, en particulier avec le retour d'un temps chaud et sec.

• **Ascochyte du Pois (*Ascochyta pinodes*) (Anciennement nommée Anthracnose)**

La présence de la maladie est observée sur deux parcelles de pois de printemps, à une intensité faible.

Période de risque : du stade 9 feuilles jusqu'à la fin du stade limite d'avortement.

Évaluation du risque

Le risque est **considéré comme faible à moyen** : le retour d'un temps sec devient peu favorable au développement de la maladie. Attention néanmoins aux orages et à la présence de rosée.

• **Mildiou du Pois (*Peronospora pisi*)**

La présence de la maladie n'est pas observée cette semaine.

Période de risque : les symptômes doivent être surveillés :

- De la levée jusqu'au stade 8 feuilles pour les contaminations primaires.
- Du stade 9 feuilles (19) au stade limite d'avortement pour les contaminations secondaires.

Évaluation du risque

Le risque est **considéré comme moyen** : une protection de semence appropriée permet d'éviter les contaminations primaires.

• **Botrytis du pois (*Botrytis cinerea*)**

La présence de botrytis a été observée sur 4 parcelles de pois de printemps à une intensité faible.

Période de risque : dès les premières chutes de pétales, donc de la floraison jusqu'à la fin du stade limite d'avortement, c'est-à-dire fin floraison + 2-3 semaines.

L'arrivée du botrytis coïncide avec la chute des pétales qui, en tombant sur les jeunes gousses, provoquent la contamination de ces dernières. En conditions douces et humides, la maladie peut se développer.

Évaluation du risque

Le **risque est devenu faible** : la maladie s'installe dans les parcelles mais les conditions climatiques lui deviennent défavorables.

Céréales :

- **Etat sanitaire des épis de céréales**

Avec l'excès d'humidité depuis la floraison des céréales, les conditions de développement des champignons sur épis ont été réunies. Des fusarioses sur épis sont signalées sur blés dans quelques secteurs. Néanmoins, la floraison s'étant déroulée dans une période peu pluvieuse, les fusarioses pourraient avoir un impact limité dans bon nombre de situations.

Afin de faire le point sur la situation de ces maladies de fin de cycle avant récolte, nous vous proposons de renseigner le formulaire en activant ce lien :

[Maladies des épis](#)



Informations sur la réglementation tournesol

Selon l'arrêté du 09/11/2005, les parcelles présentant plus de 30% des plantes contaminées par le mildiou, doivent obligatoirement être déclarées par l'exploitant à la DRAAF/SRAL : (Tél. 05.49.03.11.59, courriel : sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr).

Il est par ailleurs, précisé dans [l'arrêté du 23 mars 2011](#) (consultable par ce lien), les conditions à remplir pour cultiver le tournesol deux années consécutives sur la même parcelle.

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV 2018 sur les abeilles

1. Dans les situations proches de la floraison, [sur colza/tournesol/féverole/luzerne \(à choisir selon la culture\)](#), en pleine floraison ou en période de production d'exsudats, utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux**.
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles ou imidazoles**. Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Afin d'assurer la pollinisation**, de nombreuses ruches sont en place dans les parcelles de multiplication de semences. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles. Limiter la dérive lors des traitements. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**.

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « [Les abeilles butinent](#) » et la note nationale BSV « [Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !](#) » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Nord Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes : Agriculteurs, Agri Distri Services, ANAMSO, ARVALIS INSTITUT DU VEGETAL, Bellanné SA, , Bien aimé négoce, CA16, CA17, CA79, CA86, CAP Faye sur Ardin, CAVAC, CAVAC VILLEJESUS, CEA Loulay, Coop La Tricherie, Coop Mansle-Aunac, Coop Matha, Coop Saint Pierre de Juillet, Coop Tonnay Boutonne, ETS FERRU, ETS LAMY, FDCETA17, FREDON Poitou-Charentes, GEVES, HURE Agriconsult, SCA Sèvre et Belle, NEOLIS, OCEALIA, Soufflet Atlantique, Terre Atlantique, Terrena Poitou, Terres Inovia, VSN Négoce.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".